

## 6 Société et Culture

Justice/Point-presse du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag), hier  
**Arrêt des activités dans les Cours et Tribunaux pendant 15 jours**

Le président du Synamag, Germain Ella Nguema (mégaphone), lors de son intervention.



Vue des magistrats, dans la salle des pas perdus du palais de justice, entamant leur mouvement de grève, hier.

COE

Libreville/Gabon

**Cette décision a été prise, hier, au cours d'un point-presse du syndicat maison. Elle est, immédiatement, entrée en application.**

**HIER**, à la faveur d'un point-presse tenu dans l'enceinte du palais de justice, le Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) a pris la décision de suspendre, pour une période de 15 jours, toutes ses activités dans l'ensemble des Cours et Tribunaux du Gabon. Cette décision a été prise à l'unanimité de ses membres. Notamment par la base syndicale à qui le bureau exécutif du Synamag avait laissé le soin d'apprécier la suite réservée par le gouvernement à

leurs revendications. Celle-ci ayant constaté que les lignes n'ont pas bougé, a choisi la manière forte en gelant leurs activités pendant deux semaines sur l'ensemble du territoire national. Durant cette période, selon le Synamag, aucune audience ne sera tenue. Cependant, les requêtes seront reçues, mais sans pour autant être traitées. Et cela, jusqu'à la satisfaction totale de leurs revendications. Lesquelles portent essentiellement sur la mise à disposition des bâtiments devant abriter les tribunaux administratifs de Port-Gentil et de Franceville, qui n'ont pas toujours de sièges. Le syndicat précise que cela fait déjà trois ans que des jeunes magistrats y ont été affectés mais se retrouvent, malgré eux, en chômage technique.

Il y a aussi l'attribution d'un immeuble à Batterie IV abritant les défunctes juridictions spéciales et devant accueillir la Cour d'Appel administrative et le Tribunal administratif de Libreville. Autres points contenus dans le cahier de revendications du Synamag : l'équité dans le règlement de la Prime trimestre de 2015 et du troisième trimestre de 2016, l'application aux magistrats hors hiérarchie du décret n°404 du 20 août 2015 fixant le régime de rémunération des agents civils de l'État et portant reclassement, le paiement des costumes d'audience (toges) pour les conseillers référendaires et pour les magistrats des Cours d'appel, et l'affectation des magistrats suivant le respect du

principe de la spécialité de chaque ordre. Or, à ce jour, estime Germain Ella Nguema, président du Synamag, « c'est un silence assourdissant qui règne sur ces questions. » Pour lui, il s'agit d'une indifférence à l'égard du pouvoir judiciaire, qui est pourtant, a-t-il déclaré, le troisième pouvoir après l'Exécutif et le Législatif. « On veut nous maintenir dans la précarité, malgré nos multiples entretiens avec les ministres de la Justice et de la Fonction publique, au sortir desquels nous ne notons que de simples bonnes intentions (...) Cette attitude de désinvolture des plus hautes autorités, vis-à-vis des préoccupations légitimes affichées par les magistrats, nous laissent un message clair : la justice est la quantité négligeable de

l'échelle des priorités du gouvernement. En ce qu'aucune mesure, concernant la justice, n'a été fixée comme prioritaire par le chef du gouvernement lorsqu'il a été amené à décliner sa feuille de route pour les cent premiers jours devant les députés. » C'est d'ailleurs cette attitude qui justifie la décision, à l'unanimité, de l'assemblée générale d'un arrêt collectif et généralisé de toutes activités au sein des Cours et Tribunaux. Malgré cela, le Synamag dit ne pas fermer la porte aux négociations avec les autorités compétentes. Il réaffirme, cependant, sa détermination à défendre, « par tous les moyens légaux », les intérêts moraux et matériels de ses membres. « Pour une bonne et une vraie justice », a conclu Germain Ella Nguema.

Front social/Dans le secteur de l'éducation  
**La grève continue !**

F.B.E.M

Libreville / Gabon

**LA** Convention nationale des syndicats du secteur éducation (Conasysed) et le Syndicat de l'éducation nationale (Sena) restent droit dans leurs bottes. En effet, ces deux partenaires sociaux ont dit poursuivre leur grève illimitée entamée depuis le 31 octobre. Première date de la rentrée des classes au Gabon. C'était au cours de leurs AG tenues le week-end dernier, pour la Conasysed, et hier pour le Sena. Ces sorties interviennent alors que le fil du dialogue est noué, depuis la semaine dernière, entre le ministre de l'Éducation nationale, Florentin Moussavou, et les syndicats de son département. Une initiative que tout le monde avait vue comme un moyen d'aplanir les divergences entre les partenaires. Et faire baisser la tension. Il semble, que ce ne soit



Le Sena et la Conasysed disent poursuivre leur mouvement jusqu'à la satisfaction totale de leurs revendications.

pas le cas. Les travailleurs en colère estiment que si la démarche des rencontres est salutaire, « (eux) ne disposent pas encore d'éléments concrets pour arrêter la grève. » C'est du moins ce qu'a

laissé entendre Louis-Patrick Mombo, un des leaders de la Conasysed. Un syndicat qui a ouvert le bal des rencontres avec le ministre Florentin Moussavou, mercredi dernier. Pour lui et les siens, cette

rencontre a laissé plusieurs points en suspens, et s'est soldée par « plus de promesses qu'autre chose. » De plus, a-t-il ajouté, « alors même que nous devons poursuivre les échanges le vendredi suivant, pour

aborder les questions tout aussi importantes que le concours interne de l'ENS, le paiement des PIP, les vacances et les rappels, la construction des établissements scolaires, la problématique du double-flux et de l'harmonisation des coefficients – que nous rejetons au passage –, la rencontre ne s'est finalement pas tenue. Le ministre l'ayant comme déclinée... En tout cas, la balle est dans leur camp. » Même son de cloche chez Fridolin Mve Messa et les siens au Sena, qui ont exigé « des réponses et des échéances claires » aux questions de livraison des tables-bancs, de paiement des primes, de rétrocession des bâtiments transformés en CES (Collège d'enseignement secondaire) à leur ordre primaire d'origine, etc. A noter que les membres du Sena rencontrent le ministre de l'Éducation nationale, aujourd'hui, dans le cadre de la poursuite des dites concertations.

## Ici et ailleurs

•Grippe aviaire

**Un cas détecté parmi des canards !**

Un cas de grippe aviaire "hautement pathogène" H5N8, le premier, a été détecté puis confirmé, samedi, dans le nord de la France, parmi 20 canards sauvages, a annoncé, hier, le ministère de l'Agriculture. "Aucun cas humain lié à ce virus n'a été signalé dans le monde à ce jour", assure le ministère dans un communiqué.

•Religion

**Une église catholique mise à l'amende**

L'Église catholique de Norvège a été condamnée, hier, à une amende et un de ses responsables inculpé pour avoir exagéré le nombre de fidèles, afin de toucher davantage d'aides publiques. En Norvège, pays majoritairement protestant, l'État finance les différentes minorités religieuses proportionnellement au nombre de fidèles.

•Éducation

**Le terrain de sport ou la rue**

Plus de 300 collégiens et lycéens ont manifesté, hier, à Kinshasa contre la "cession" d'un bout du terrain de sport de leur école à l'ambassade de Chine par le gouvernement congolais, ont constaté des confrères de l'AFP. Dès 08h, des élèves de l'Institut de la Gombe, école d'un quartier chic du nord de la capitale de la République démocratique du Congo, ont barré la circulation devant le cabinet du ministre de l'Enseignement primaire et secondaire aux cris de "Non aux Chinois !", "Oui aux droits de l'enfant".

•Jeu d'échecs

**Décès de la légende Taïmanov**

La légende des échecs soviétique Mark Taïmanov, qui a été l'un des meilleurs joueurs mondiaux de 1950 à 1970, s'est éteint à l'âge de 90 ans, a annoncé, hier, la Fédération russe d'échecs.

•Aviation

**Deux jours de grève à Lufthansa**

La compagnie aérienne allemande Lufthansa a annoncé, hier, l'annulation de 1.700 vols, aujourd'hui et demain, en raison de la grève de ses pilotes. Au total, 180.000 passagers seront affectés par ces annulations, a précisé Lufthansa dans un communiqué.

Rassemblés par F.B.E.M